

### **Informations transmises par le Secours catholique :**

**23/07/09** : Une procédure d'expulsion engagée par un opérateur privé est en cours à l'encontre du campement précaire de Roms situé à coté de l'impasse de la Flambère à Toulouse. Ce campement qui est arrivé à Toulouse depuis 2002 à coté de l'ex AZF a été obligé de se déplacer plusieurs fois avant d'arriver sur ce site en août 2008. Ces personnes sont des Roms sédentaires d'origine roumaine toutes issues du même village de Barbulesti à 50 km au nord de Bucarest. Ils ont notamment fui les inondations du Danube de 2005 à 2007 qui ont ravagé leurs maisons en terre.

Ce campement de 34 caravanes usagées est composé de 108 personnes regroupées en 24 familles dont 28 enfants de moins de 12 ans et 11 de moins de 3 ans. Il y a actuellement 2 femmes enceintes.

Un suivi PMI est réalisé par l'UTAMS du pont Vieux (Conseil général) et l'inscription scolaire des enfants est en cours pour la rentrée. Plusieurs associations qui agissent concrètement sur ce campement dont Médecins du Monde et le Secours Catholique, sont prêtes à accompagner un projet d'intégration dans le cadre du collectif inter associations. Malgré les difficultés linguistiques, quelques jeunes hommes du groupe ont les capacités de médiation nécessaire pour une approche collective. Un relais associatif en Roumanie a aussi été identifié.

Un avocat en lien avec le Secours catholique va demander le renvoi du jugement, dans le cadre d'une assignation en référé, qui se déroulera le lundi 27 juillet à 14h00 au Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

La Mairie a été informée, ce jour, de la gravité de la situation et de la demande réitérée et cette fois urgente des associations pour l'obtention d'un nouveau site d'implantation plus stable, avec de meilleures conditions d'hygiène et pour un vrai projet d'intégration à moyen terme. Nous attendons une réponse dans les jours qui viennent...

**24/07/09** : Suite aux contacts pris avec la Mairie de Toulouse nous pouvons confirmer à l'heure actuelle qu'une recherche de solution est envisagée de leur coté sans qu'aucun site n'ait été clairement identifié à ce jour. La Mairie sollicite ardemment, à cet effet, une table ronde qui pourrait avoir lieu fin août pour réunir les acteurs institutionnels majeurs concernés par cette problématique (Etat, Communauté Urbaine de Toulouse, Conseil Général...) ainsi que les associations.

Il semble que le plus important en cette période estivale soit de gagner le maximum de temps afin d'asseoir un projet sérieux, stable et solide avec une visée claire d'intégration à moyen terme. Nous espérons fortement que la Préfecture sera sensible à cette demande de temporisation indispensable pour une approche humaine et raisonnable de cette situation dramatique.

En fonction du résultat du jugement du 27 juillet, pour lequel nous espérons un premier renvoi, nous vous tiendrons au courant des actions éventuelles à mener.

**27/07/09** : Le jugement de ce lundi 27/07/09 a été renvoyé sous huitaine grâce à l'intervention des avocats du cabinet Thalamas et le travail associatif de préparation. C'est une première victoire mais elle est précaire et le temps passe vite. L'avocate qui défend avec nous le groupe des Roms va demander un rendez vous avec la mairie pour s'assurer que des pistes concrètes sont réellement envisagées

De notre Collectif, 3 Associations, le Secours Catholique, Médecins du Monde, Emmaüs, mais également la Ligue des Droits de l'Homme, les Enfants de Don Quichotte et d'autres associations étaient présentes au tribunal.

Lors d'un nouveau contact avec la mairie, ce jour, le collectif inter associations a fait deux propositions de terrain dont la mairie doit vérifier la faisabilité. Une réponse nous sera donnée ce mercredi à ce sujet.

**30/07/09** : La Mairie de Toulouse a proposée 2 pistes de terrain qui sont aujourd'hui à l'étude avec le Collectif inter association et les services techniques. Une visite technique est programmée demain matin.

Avec l'avocate qui défend le groupe de Roms, nous avons obtenu un rendez-vous avec Claude Touchefeu pour le 18 août à 14h30.

La directrice du cabinet de la Préfecture et le Président du Conseil Général sont bien informés de la situation.

Il faut rester mobilisé et venir nombreux le 3 août à 14h00 au Tribunal de Grande Instance de Toulouse 2 allées Jules Guesde pour montrer pacifiquement notre détermination.